



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 21/11/2021

### TRACES DE POLLUTION SUR LE CANAL DE LA DEÛLE À LILLE

Point de situation

Depuis ce mardi 16 novembre, des traces d'hydrocarbures ont été observées sur le canal de la Deûle, à Lille et Lambersart, entre le pont de la Gare d'eau et l'écluse de la Barre face à la Citadelle, entraînant une irisation de l'eau en surface à plusieurs endroits.

Une fuite hydraulique sur un engin de chantier utilisé dans le cadre des travaux d'aménagement de la Gare d'eau a été identifiée comme la source probable de cette pollution. L'entreprise concernée a installé un barrage flottant absorbant au niveau du pont de la Gare d'eau, et a déclaré avoir réparé le matériel défectueux. Le SDIS, avisé ce vendredi 19 novembre, a mobilisé ses moyens techniques. La pollution semblait, alors, maîtrisée.

Ce samedi 20 novembre, une accumulation de produits polluants a été observée en aval du barrage absorbant. La préfecture a décidé de réunir, ce dimanche 21 novembre 2021 à 8h30, les services en charge de la police de l'eau - la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord et l'Office français de la biodiversité (OFB) - ainsi que Voies navigables de France (VNF) et les sapeurs-pompiers pour leur expertise technique, pour un point de situation. Les services se sont ensuite rendus sur les sites concernés pour procéder à des constatations et évaluer l'importance et l'impact de cette pollution. L'OFB a effectué des prélèvements qui seront analysés par un laboratoire et permettront d'éclairer l'enquête judiciaire.

Les constats effectués sur place font état de traces résiduelles d'hydrocarbures, qui s'échelonnent jusqu'à l'écluse de la barre. À ce stade, aucune mortalité piscicole n'a été observée et l'impact sur la faune et la flore devrait rester limité. L'ouvrage étant situé en aval des champs captants, cette pollution ne présente pas de risque concernant la qualité de l'eau potable.

Le préfet a demandé aux services en charge de la police de l'eau (DDTM du Nord et OFB) de

#### Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle  
Tél : 03 20 30 52 50  
Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex



procéder à une inspection du chantier ce lundi 22 novembre. Cette inspection doit permettre de s'assurer que toutes les mesures correctives ont bien été prises. Elle permettra de compléter les constatations effectuées dans le cadre de l'enquête et de déterminer si des mesures complémentaires doivent être mises en œuvre.

Par mesure de précaution, la préfecture recommande d'éviter toute activité nautique et de pêche entre la gare d'eau et l'écluse de la Barre, jusqu'au mercredi 24 novembre inclus.

Afin de les tenir informées, la préfecture a réuni, ce dimanche matin à 11h00, les communes concernées, Lille et Lambersart, en présence de la Métropole européenne de Lille (MEL) en sa qualité de maître d'ouvrage du chantier. Les communes de Saint-André-lez-Lille et La Madeleine, situées en aval de la pollution, ont également été avisées.

Même si la pollution est, à ce stade, très localisée, la commission internationale de l'Escaut a été informée dans le cadre du système d'alerte de l'Escaut (SAE).

## Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex

